

PAROISSES.	Maitres de Poste.	prix s. d.	Distance Supputée.
St. Charles	Tetreau -	2	2 lieues
Un mile pour aller au passage - - - -			
Traverse - - - -	J.B Tetreau		1 tiers
St. Denis - - - -	L. Gadbois	3	3 lieues
St. Ours - - - -	PLanchevin	3	3
Sorel - - - -	P. Antaya	3	3

*Ceux qui voient entre Québec et Mont-
réal trouveront de bons Lits et de quoi
Manger chez*

Grenier - - à la Pointe aux Trembles.
Naud - - - à Dechambault.
Baribault - - à Ste. Anne.
Rocheleau - au Cap la Madelaine.
Le Sieur - - à Machiche.
Belaire - - à Maskinongé.
Lafontaine - - à Dautray.
Dechamps - - à Repentigny.

*Il est nécessaire pour ceux qui voyagent sur cette route de
porter avec eux les Boissons dont ils peuvent avoir besoin,
où qu'ils n'en peuvent avoir en chemin excepté aux Trois-
Rivières, où Mr. Brown tient une bonne Auberge.*

ABSTRAITS DE L'ORDONNANCE concernant la POSTE.

LES Maitres de Poste doivent fournir des chevaux
et voitures aussitôt qu'ils en sont requis; s'ils
C 2 detiennent